

Aliénation d'un terrain communal à l'État pour l'implantation de l'UFR Médecine 2^{ème} et 3^{ème} cycles

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le cadre de sa participation à «Université 2000», la Ville de Besançon a cédé gratuitement à la Région de Franche-Comté le terrain d'assiette de la Bibliothèque Universitaire, pour une valeur de 158 906,75 € (délibération du 18 décembre 2000).

En outre, l'Etat et la Ville sont liés par une convention relative à la construction de l'UFR Médecine Pharmacie (2^{ème} et 3^{ème} cycles) par laquelle la Ville s'est engagée à apporter 13,333 MF (2 032 603 €) dont 2 MF (304 898 €) pour le foncier (délibération du 16 février 1998 et convention du 6 octobre 1999).

Les travaux de réalisation étant engagés, un premier versement de 5 MF (762 245 €) a été effectué en novembre 2001. Il convient maintenant de céder gratuitement le terrain d'assiette à l'Etat.

Ce terrain de 8 770 m², à prendre dans deux parcelles de plus grande importance cadastrées section MN n° 94 et 97, a été estimé à 35,06 € le m² par le Service des Domaines, comme étant viabilisé par l'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal. La valeur de ce terrain équivaut à une somme de 307 476,20 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette aliénation aux conditions énoncées ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir
- inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative les autorisations de dépenses et de recettes suivantes :

		Imputation budgétaire	Dépenses	Recettes
Inventaire BAT-P65313				
Opérations d'ordre	Subvention en nature	914 6741 00501 20200	307 476,20	
	Valeur comptable de l'immobilisation cédée	914 2111 00624 20200		307 476,20

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2002.